

MUNICIPALITE DE LA PRAZ

Rte de Juriens 1 1148 La Praz

Tél.: 024 453 15 87 - 079 479 86 41

E-mail: greffe@lapraz.ch

Au Conseil Général de La Praz

La Praz, le 14 mai 2024

Préavis municipal relatif à une demande de crédit d'étude pour l'assainissement des ouvrages d'eau potable et la création d'une conduite de liaison sur Mont-la-Ville.

Préavis no 20/2021-2026

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Préambule

En date du 25.08.2020, le Conseil Général a validé le Plan Directeur de la Distribution de l'Eau (PDDE), qui a également été approuvé par les services cantonaux de l'ECA et l'Office de la Consommation.

Cette planification stratégique prévoit le maintien des ouvrages de captages, la création d'une liaison sur le réseau de Mont-la-Ville et la création d'un nouveau réservoir.

Tenant compte de la capacité d'investissement limitée de la commune, la Municipalité a mandaté le bureau CSD pour étudier des variantes de mise en œuvre échelonnée du PDDE. La variante visant prioritairement à assurer la fourniture d'eau en période d'étiage, tout en limitant l'impact sur le coût de l'eau (CHF/m3), a été validé par les autorités cantonales (OFCO et ECA) lors de la séance du 31 octobre 2023.

La planification ainsi retenue consiste à réaliser le PDDE en une première étape à court terme et 2 autres étapes à plus long terme :

- Etape 1 (2024-2026) : Assainissement des ouvrages de captage et de pompage et réalisation d'une liaison alimentaire sur Mont-la-Ville
- Etape 2 (horizon 2040) : Construction du nouveau réservoir et assainissement du réseau de distribution d'eau au chemin des Forêts, selon le projet élaboré en 2022.
- Etape 3 (après 2040) : Assainissement du solde du réseau de distribution d'eau (Chemin du Battoir, Route de Juriens, Route de Moiry).

Le présent préavis concerne uniquement l'étude de détail de la première étape susmentionnée.

Méthodologie de l'étude

L'assainissement des ouvrages de captage et de pompage ainsi que la réalisation d'une liaison alimentaire sur Mont-la-Ville (étape 1) doit faire l'objet d'un projet détaillé qui sera transmis pour consultation et demandes de subvention durant l'année 2024, pour une réalisation en 2025. Une offre de prestation a été établie par le bureau CSD, correspondant à la réalisation des prestations d'ingénieur pour cette étape, soit à la phase d'étude 32 selon la norme SIA 103. Les travaux d'étude se décomposent comme suit :

1. Assainissement complet des stations de pompage (STAP) de Vers-chez-Bardet et du Devin

Une étude est déjà en cours concernant l'assainissement de ces ouvrages. Le projet sera complété au niveau de la STAP de Vers-chez-Bardet avec l'ajout des vannes et équipements de régulation pour la liaison dans les 2 sens entre la Praz et Mont-la-Ville. Une 2ème pompe sera également ajoutée à la STAP de Vers-chez-Bardet.

2. Réalisation d'une liaison alimentaire gravitaire sur Mont-la-Ville

Le projet de la conduite de liaison entre Mont-la-Ville et La Praz sera développé. Il comprendra également l'étude du raccordement sur le réseau de Mont-la-Ville et du raccordement sur la chambre de Vers-chez-Bardet. Le fonctionnement des transferts d'eau entre les 2 commune sera également étudié, notamment la régulation des équipements et le raccordement sur la supervision des 2 communes.

3. Assainissement minimal et mise en conformité sanitaire du réservoir supérieur «Forêt»

Le projet vise à remplacer les équipements critiques de l'ouvrage et à le mettre en conformité sanitaire au regard des exigences actuelles de la SSIGE.

L'étude prévoit également de réaliser un nettoyage de la cuve par un prestataire spécialisé et de procéder à une inspection visuelle de celle-ci par un spécialiste CSD en structure béton. Si des travaux de réfection des cuves étaient nécessaires, une offre séparée sera proposée pour cette étude.

4. Désaffection du réservoir inférieur « Chalets »

Le projet de désaffectation du réservoir inférieur sera étudié. Il comprend également le réarrangement des zones de pression et des conduites de distribution, y compris la désaffectation de la chambre bypass et la construction d'une nouvelle et unique chambre de réduction de pression dans le village.

Le réservoir sera transformé en réserve d'eau brute (agricole et incendie) et une BH sera implantée à son pied afin d'augmenter la réserve d'eau d'extinction du village

Devis de l'étude

Répartition des coûts de l'étude, selon le devis établi par le bureau CSD, en conformité avec le PDDE et la planification stratégique validée par l'OFCO et l'ECA.

Total TTC	CHF	50′000.00
Réserve pour imprévus et travaux de tiers 15,6%	CHF	6′760.00
Sous-total TTC	CHF	43′240.00
TVA 8,1%	CHF	3′240.00
Sous-total HT	CHF	40′000.00
Nettoyage du réservoir supérieur et inspection	CHF	4′500.00
Demande d'examen préalable cantonal à l'OFCO et l'ECA, ainsi que les demandes de subventions (ECA et DGAV)	CHF	2′000.00
Rédaction de la notice technique, estimation des coûts et phasage des travaux.	CHF	2′000.00
Etude de la désaffection du réservoir inférieur « Chalets » et des adaptations du réseau de distribution	CHF	9′500.00
Etude de l'assainissement du réservoir supérieur « Forêt », y compris inspection visuelle de la cuve	CHF	3′500.00
Etude de la liaison La Praz-Mont-la-Ville	CHF	16′000.00
Adaptation du projet des STAPs de Vers-chez-Bardet et du Devin	CHF	2′500.00

Calendrier

Planning prévisionnel pour l'étude de la phase 1, objet du présent préavis :

Etude de l'ouvrage tel que présenté dans le préavis
6 mois (courant 2024)

Mise en consultation auprès de l'OFCO et l'ECA 1er trimestre 2025

Demandes de subventions
1er trimestre 2025

Planning d'intentions pour les étapes de réalisation, qui seront soumises ultérieurement à l'approbation du Conseil Général :

Préavis pour la réalisation
juin 2025

Mise à l'enquête du projet, soumissions et adjudications
2ème semestre 2025

Réalisation des assainissements d'ouvrages 2ème semestre 2025

Réalisation de la liaison sur le réseau de Mont-la-Ville
2026

Financement

Les coûts de l'étude de ce projet seront financés par un emprunt bancaire aux meilleures conditions du marché. Les amortissements et intérêts apparaîtront dans les comptes respectifs du service des eaux.

La marge actuelle d'autofinancement de ce dicastère, hors éléments exceptionnels, permettra de maintenir le prix de l'eau à 2,30 CHF/m³.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil Général à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE LA PRAZ

- > vu le préavis municipal no 20/2021-2026
- > ouï le rapport de la commission de l'eau,
- > considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'octroyer un crédit de CHF 50'000.00 à la Municipalité pour l'étude de l'assainissement des ouvrages d'eau potable et la création d'une conduite de liaison sur Mont-la-Ville.
- d'accepter que ce montant soit financé par un emprunt bancaire ;
- > d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes nécessités par les circonstances.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

R. Dupertuis dit Neveu

La Secrétaire

M. Clerc

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Vice-Président

. Affolter

Benmessaou